Ceci Est Notre Religion

عقيدة الموحدين ـ أهل السنة و الجماعة

Profession de Foi des Mouwahhidîn

Ahl As-Sounna wa Al-Jamâ'a

Écrit par le Shaykh 'Abd Al-Hakam Al-Qahtânî

Ceci Est Notre Religion

هذا ديننا

Nous croyons en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, qu'il soit bon ou mauvais

Ceci Est Notre Religion, par le Shaykh Abd Al-Hakam Al-Qahtânî
Traduction de l'arabe et de l'anglais par Oum Âliya, 1ère édition, France
www.ansar-at-tawhid.com
No Copyright, Juin 2012 G / Sha'bân 1433 H

Allah nous exhorte de propager autant que possible Sa parole ainsi que celle de Son Messager. Nous vous invitons par conséquent à diffuser tout autour de vous le contenu de cet ouvrage qui est libre d'être utilisé, copié et distribué sans notre autorisation à condition de ne pas modifier son sens, et de n'en tirer un quelconque profit en valeur marchande.
Allah le Très-Haut dit dans Son Noble Livre, à la sourate 41, au verset 33 :
« Et qui profère plus belle parole que celui qui appelle à Allâh, fait bonne œuvre et dit: je suis du nombre des musulmans. »

Préface de l'édition française

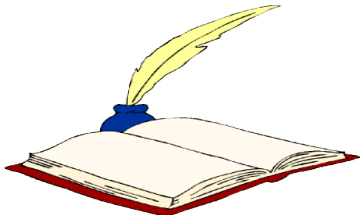

Au nom d'Allah, le Miséricordieux par Essence et par Excellence
Loué soit Allah, la Lumière des cieux et de la terre, et que Ses prières et bénédictions soient sur le prophète Mouḥammad, qui fut envoyé à l'humanité pour l'inviter à adorer Allah et à s'écarter du Tâghoût.

Nous vous présentons la version française de l'épître « Ceci est notre Religion », composée par le shaykh 'Abd Al-Hakam Al-Qahtânî Ach-Châmî. Cette profession de foi ('aqîda) d'ahl as-sounna wa al-jamâ'a, en plus de reprendre en substance le credo traditionnel des Musulmans tels que ceux que l'on peut lire par exemple dans la « Tahâwiyya » d'At-Tahâwî ou encore dans la « Wâsitiyya » du shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya, est exposée en prenant en compte le contexte contemporain qui se caractérise par la banalisation de l'associationnisme (chirk) dans le jugement et la législation d'Allah, ainsi que l'émergence des ambiguïtés (choubouhât) et déviances de nouvelles sectes schismatiques à l'instar de celle des pseudo-salafis ou encore des pseudo-jihadistes (qitalistes). Le shaykh reprend de manière succincte et laconique tous les piliers de la foi (arkân al-îmân) en les argumentant par des versets coraniques et en les expliquant . Nous espérons que cette épître sera profitable aux monothéistes (mouwahhidîn), qu'elle constituera pour eux un rappel bénéfique ainsi qu'un support dans leurs prêches et sermons. Enfin,nous tenons à remercier Oum Aliya pour la traduction du texte et puisse le Seigneur du Trône immense la récompenser ainsi que son mari, l'administrateur du site web www.ansar-at-tawhid.com.
Nous demandons à Allah le Très-Haut d'accepter ce modeste effort et nous ne recherchons que Sa satisfaction. En effet, la réussite n'est auprès que de Lui. Qu'Allah prie sur notre prophète Mouḥammad et lui donne la paix, ainsi que sur sa famille, ses compagnons et tous ceux qui les suivent dans la droiture et l'orthodoxie jusqu'au jour où le soleil se lèvera de son couchant et se couchera de son levant.

Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux

Toutes les louanges sont à Allah, et que Sa paix et Ses bénédictions soient sur son Messager, sa famille, ses compagnons ainsi qu'à ceux qui lui sont restés fidèles. Ceci étant dit :

Voici des paroles simples, qui contiennent un éclaircissement sur la façon dont nous devons adorer Allah au sujet des questions relatives au *aṣl ad-dîn* **[1]**, en l'absence desquelles l'islam d'une personne ne pourrait être valide. J'en ai fait un écrit résumé et abrégé, de sorte qu'il soit un support pour les monothéistes (*mouwahhidîn*), un bijou pour les alliés [d'Allah] et les croyants, et un outil pour eux dans l'appel à cette religion.

Nous croyons en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses messagers, au Jour dernier et au destin, dans le bien comme dans le mal

﴿ وَمَنْ يَكْفُرْ بِاللَّهِ وَمَلائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ وَالْيَوْمِ الآخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلالًا بَعِيدًا ﴾

﴿ Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses messagers et au Jour dernier, s'égare, loin dans l'égarement. ﴾

(sourate 4 – verset 136)

Nous croyons en Allah en tant que Seigneur (*rabb*), Divinité (*ilâh*), Juge (*ḥakam*), Protecteur (*waliyy*), et il n'a pas d'égal dans tout cela.

﴿ قُلْ أَغَيْرَ اللّهِ أَبْغِي رَبّاً وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَيْءٍ ﴾

﴿Dis: «Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'Il est le Seigneur de toute chose? » ﴾

(sourate 6 – verset 164)

﴿ قَالَ أَغَيْرَ اللّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَهاً وَهُوَ فَضَّلَكُمْ عَلَى الْعَالَمِينَ ﴾

﴿Il dit: «Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préféré à toutes les créatures [de leur époque]? »﴾

(sourate 7 – verset 140)

---

[1] Note du traducteur [NdT] : Le fondement de la religion (*aṣl ad-dîn*) de l'Islam, dont une personne doit avoir connaissance pour que son islam soit accepté par Allah. Ce fondement est le sens de « lâ ilâha illâ llâh » (il n'y a de divinité véritable digne d'adoration à part Allah), qui annule toute adoration pour autre qu'Allah - que l'on appelle Tâghoût - et confirme Allah comme le seul digne d'adoration.

﴿ أَفَغَيْرَ اللّهِ أَبْتَغِي حَكَماً وَهُوَ الَّذِي أَنَزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلاً ﴾

﴿ Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? ﴾

(sourate 6 – verset 114)

﴿ قُلْ أَغَيْرَ اللّهِ أَتَّخِذُ وَلِيّاً فَاطِرِ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ وَلاَ يُطْعَمُ قُلْ إِنِّيَ أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ وَلاَ تَكُونَنَّ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴾

﴿ Dis: «Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis: «On m'a commandé d'être le premier à me soumettre.» Et ne sois jamais du nombre des associateurs. ﴾

(sourate 6 – verset 14)

Nous croyons que la première obligation qu'Allah a commandé à ses serviteurs est le Tawhîd (monothéisme). Et c'est pour cela (le tawhîd) qu'Allah a créé la création. Les cieux et la terre ont été créés dans le but d'unifier Allah. Et le Tawhîd, c'est unifier Allah dans tout ce qui lui appartient, c'est cela le fondement de l'islam , la religion de tous les prophètes et ce à quoi ils ont tous appelé, et c'est l'Islam en général (*al-islâm al-'âmm*) **[2],** qui est la seule religion acceptée par Allah.

﴿ أَلاَ لَهُ الْخَلْقُ وَالأَمْرُ تَبَارَكَ اللّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴾

﴿ La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers! ﴾

(sourate 7 – verset 54)

﴿ إِنَّنِي أَنَا اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدْنِي وَأَقِمِ الصَّلَاةَ لِذِكْرِي ﴾

﴿ Certes, c'est Moi Allah: point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salât pour te souvenir de Moi. ﴾

(sourate 20 – verset 14)

---

[2] NdT : La signification de « al-islam al-'amm » (l'islam en général) est : la religion de tous les prophètes. Cette religion est le Tawhid, qui consiste à haïr et délaisser le polythéisme (*chirk*), et témoigner que quiconque ne connaît pas le chirk, ou commet cet acte diabolique n'est pas sur la religion des prophètes. « al-islam al-khâs » (l'islam en particulier) est la croyance du prophète de l'époque en question.

﴿ وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴾

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.

(sourate 51 – verset 56)

﴿ وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ ﴾

Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé: «Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc.

(sourate 21 – verset 25)

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ وَاجْتَنِبُواْ الطَّاغُوتَ فَمِنْهُم مَّنْ هَدَى اللّهُ وَمِنْهُم مَّنْ حَقَّتْ عَلَيْهِ الضَّلالَةُ فَسِيرُواْ فِي الأَرْضِ فَانظُرُواْ كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُكَذِّبِينَ ﴾

Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût» Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarement. Parcourez donc la terre, et regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.

(sourate 16 – verset 36)

﴿ وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ الإِسْلاَمِ دِيناً فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.

(sourate 3 – verset 85)

﴿ إِنَّ الدِّينَ عِندَ اللّهِ الإِسْلاَمُ ﴾

Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam.

(sourate 3 – verset 19)

Nous croyons en l'Unicité d'Allah dans la création (*al-khalq*), la royauté (*al-moulk*), l'administration (*at-tabîr*), et Son unicité dans Ses actions ; et c'est ce que les savants ont nommé *« tawhîd ar-rouboûbiyya »* (Unicité dans la Seigneurie).

﴿ قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ السَّمَاءِ وَالأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ السَّمْعَ والأَبْصَارَ وَمَن يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ الْمَيَّتَ مِنَ الْحَيِّ وَمَن يُدَبِّرُ الأَمْرَ فَسَيَقُولُونَ اللّهُ فَقُلْ أَفَلاَ تَتَّقُونَ ﴾

﴿ Dis: «Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?» Ils diront: «Allah». Dis alors: «Ne Le craignez-vous donc pas?» ﴾

(sourate 10 – verset 31)

﴿ اللّهُ الَّذِي رَفَعَ السَّمَاوَاتِ بِغَيْرِ عَمَدٍ تَرَوْنَهَا ثُمَّ اسْتَوَى عَلَى الْعَرْشِ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ كُلٌّ يَجْرِي لأَجَلٍ مُّسَمًّى يُدَبِّرُ الأَمْرَ يُفَصِّلُ الآيَاتِ لَعَلَّكُم بِلِقَاء رَبِّكُمْ تُوقِنُونَ ﴾

﴿ Allah est Celui qui a élevé [bien haut] les cieux sans piliers visibles. Il S'est établi [istawâ] sur le Trône et a soumis le soleil et la lune, chacun poursuivant sa course vers un terme fixé. Il règle l'Ordre [de tout] et expose en détail les signes afin que vous ayez la certitude de la rencontre de votre Seigneur. ﴾

(sourate 13 – verset 2)

﴿ أَلاَ لَهُ الْخَلْقُ وَالأَمْرُ تَبَارَكَ اللّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴾

﴿ La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers! ﴾

(sourate 7 – verset 54)

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَسَخَّرَ الشَّمْسَ وَالْقَمَرَ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ فَأَنَّى يُؤْفَكُونَ ﴾

﴿ Si tu leur demandes: «Qui a créé les cieux et la terre, et assujetti le soleil et la lune?», ils diront très certainement: «Allah». Comment se fait-il qu'ensuite ils se détournent (du chemin droit) ? ﴾

(sourate 29 – verset 61)

﴿ وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ اللَّهُ فَأَنَّى يُؤْفَكُونَ ﴾

﴿ Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement: «Allah». Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ? ﴾

(sourate 43 – verset 87)

Nous croyons en l'Unicité d'Allah dans les actes des serviteurs ou, en d'autres termes, en l'Unicité [d'Allah] dans l'adoration ; et c'est ce que les savants ont nommé « tawhîd al-ouloûhiyya » (Unicité dans la divinité). Et c'est la réalisation de la signification de « lâ ilâha illâ llâh », qui se compose d'une négation et d'une affirmation. Et le sens de la négation est: rejeter les rivaux (égaux) [à Allah] et rejeter toute divinité adorée en dehors d'Allah, c'est ce qu'on entend par « al-koufr bi tâghoût » **[3]**. Et le sens de l'affirmation est le suivant: l'affirmation de l'exclusivité du culte à Allah et Son unicité dans tous les types de l'adoration.

Ceci (tawhîd al-ouloūhiyya) est le Tawhîd qui fut et qui est la cause des conflits entre les adeptes de l'islam et les adeptes du polythéisme.

﴿ وَلاَ تَجْعَلْ مَعَ اللّهِ إِلَهاً آخَرَ فَتُلْقَى فِي جَهَنَّمَ مَلُوماً مَّدْحُوراً ﴾

﴿ N'assigne donc pas à Allah d'autre divinité, sinon tu seras jeté dans l'Enfer, blâmé et repoussé. ﴾

(sourate 17 – verset 39)

﴿ الَّذِي جَعَلَ مَعَ اللَّهِ إِلَهاً آخَرَ فَأَلْقِيَاهُ فِي الْعَذَابِ الشَّدِيدِ ﴾

﴿ Celui qui plaçait à côté d'Allah une autre divinité. Jetez-le donc dans le dur châtiment. ﴾

(sourate 50 – verset 26)

﴿ قَالَ أَغَيْرَ اللّهِ أَبْغِيكُمْ إِلَهاً وَهُوَ فَضَّلَكُمْ عَلَى الْعَالَمِينَ ﴾

﴿ Il dit: «Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures [de leur époque]? » ﴾

(sourate 7 – verset 140)

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ وَاجْتَنِبُواْ الطَّاغُوتَ ﴾

﴿ Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]: «Adorez Allah et écartez-vous du Tâghoût» ﴾

(sourate 16 – verset 36)

---

[3] NdT : Le Tâghoût désigne toute chose et toute personne qui est adorée en dehors Allah, et aussi tous ceux qui encouragent à l'adoration d'autres qu'Allah. « al-koufr bi tâghoût » est le rejet de toute chose et toute personne adorée en dehors d'Allah en lui vouant un culte exclusif, et témoigner que quiconque adore le Tâghoût est un polythéiste.

Quant à Allah, il n'y a personne qui mérite l'adoration en dehors de Lui, et cela dans tous les types de culte. Et cette unicité regroupe trois choses: l'unicité d'Allah dans les rites les actes de dévotions (*nousouk*), Son unicité dans l'alliance (*al-wilâya*) et Son unicité dans le jugement (*houkm*) et la législation (*tachrî'*).

Nous croyons donc en l'Unicité d'Allah dans les actes de dévotions et les rites comme: *dou'â'* (invocation), *istighātha* (recherche d'aide), *dhabh* (immolation) et *salât* (prière) et l'amour de cela. Ces pratiques sont exclusivement réservées à Allah et ne doivent pas être destinées à autre que Lui, et quiconque les dirige vers autre que Lui, a en réalité adoré un autre qu'Allah. Celui qui adore autre qu'Allah est un polythéiste (*mouchrik*) et un mécréant (*kâfir*).

﴿ قُلْ إِنَّ صَلاَتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ * لاَ شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَاْ أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ﴾

﴿ Dis: «En vérité, ma Salât, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. * À Lui nul associé! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre.» ﴾

(sourate 6 – versets 162 et 163)

﴿ وَمَن يَدْعُ مَعَ اللَّهِ إِلَهاً آخَرَ لَا بُرْهَانَ لَهُ بِهِ فَإِنَّمَا حِسَابُهُ عِندَ رَبِّهِ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas. ﴾

(sourate 23 – verset 117)

﴿ وَلَا تَجْعَلُوا مَعَ اللَّهِ إِلَهاً آخَرَ إِنِّي لَكُم مِّنْهُ نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴾

﴿ Ne placez pas avec Allah une autre divinité. Je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite. ﴾

(sourate 51 – verset 51)

La première: prendre Allah seul comme *waliyy* (allié, protecteur) et quiconque prend un autre qu'Allah comme *waliyy*, ou associe un autre *waliyy* avec Allah, est *mouchrik* (polythéiste) et *kâfir* (mécréant) **[4]**.

---

[4] Note de l'auteur : Le chirk ici consiste à prendre comme allié autre qu'Allah.

﴿ قُلْ أَغَيْرَ اللّهِ أَتَّخِذُ وَلِيّاً فَاطِرِ السَّمَاوَاتِ وَالأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ وَلاَ يُطْعَمُ قُلْ إِنِّيَ أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ وَلاَ تَكُونَنَّ مِنَ الْمُشْرِكِينَ ﴾

﴿ Dis: «Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre? C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis: «On m'a commandé d'être le premier à me soumettre». Et ne sois jamais du nombre des associateurs. ﴾

(sourate 6 – verset 14)

﴿ اللّهُ وَلِيُّ الَّذِينَ آمَنُواْ يُخْرِجُهُم مِّنَ الظُّلُمَاتِ إِلَى النُّوُرِ وَالَّذِينَ كَفَرُواْ أَوْلِيَآؤُهُمُ الطَّاغُوتُ يُخْرِجُونَهُم مِّنَ النُّورِ إِلَى الظُّلُمَاتِ أُوْلَئِكَ أَصْحَابُ النَّارِ هُمْ فِيهَا خَالِدُونَ ﴾

﴿ Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi: Il les fait sortir des ténèbres à la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs les Tâghoût, qui les font sortir de la lumière aux ténèbres. Voilà les gens du Feu, où ils demeurent éternellement. ﴾

(sourate 2 – verset 257)

﴿ قَالُوا سُبْحَانَكَ أَنتَ وَلِيُّنَا مِن دُونِهِم بَلْ كَانُوا يَعْبُدُونَ الْجِنَّ أَكْثَرُهُم بِهِم مُّؤْمِنُونَ ﴾

﴿ Ils diront: «Gloire à Toi! Tu es notre Allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient. » ﴾

(sourate 34 – verset 41)

﴿ اتَّبِعُواْ مَا أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلاَ تَتَّبِعُواْ مِن دُونِهِ أَوْلِيَاء قَلِيلاً مَّا تَذَكَّرُونَ ﴾

﴿ Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu. ﴾

(sourate 7 – verset 3)

﴿ الَّذِينَ آمَنُواْ يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ اللّهِ وَالَّذِينَ كَفَرُواْ يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ الطَّاغُوتِ فَقَاتِلُواْ أَوْلِيَاء الشَّيْطَانِ إِنَّ كَيْدَ الشَّيْطَانِ كَانَ ضَعِيفاً ﴾

﴿ Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tâghoût. Eh bien, combattez les alliés du Diable, car la ruse du Diable est, certes, faible. ﴾

(sourate 4 – verset 76)

﴿ فَرِيقاً هَدَى وَفَرِيقاً حَقَّ عَلَيْهِمُ الضَّلاَلَةُ إِنَّهُمُ اتَّخَذُوا الشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاء مِن دُونِ اللّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ ﴾

﴿ Il guide une partie, tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés! ﴾

(sourate 7 – verset 30)

﴿ أَفَحَسِبَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَن يَتَّخِذُوا عِبَادِي مِن دُونِي أَوْلِيَاء إِنَّا أَعْتَدْنَا جَهَنَّمَ لِلْكَافِرِينَ نُزُلاً ﴾

﴿ Ceux qui ont mécru, comptent-ils donc pouvoir prendre, pour alliés, Mes serviteurs en dehors de Moi? Nous avons préparé l'Enfer comme résidence pour les mécréants. ﴾

(sourate 18 – verset 102)

﴿ وَلَوْ كَانُوا يُؤْمِنُونَ بِاللهِ والنَّبِيِّ وَمَا أُنزِلَ إِلَيْهِ مَا اتَّخَذُوهُمْ أَوْلِيَاء وَلَكِنَّ كَثِيراً مِّنْهُمْ فَاسِقُونَ ﴾

﴿ S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers. ﴾

(sourate 5 – verset 81)

La deuxième: La *mouwālā* (l'alliance) avec les alliés d'Allah, et l'inimitié envers Ses ennemis. C'est une condition parmi les conditions requises de l'alliance avec Allah et qui ne peut être séparée d'elle, ou bien elle fait partie d'elle. Donc, quiconque s'allie avec les associateurs ou les *kouffâr* (mécréants), même s'il ne montre pas de l'inimitié envers les musulmans, est un mécréant **[5]**.

﴿ إِنَّا جَعَلْنَا الشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاء لِلَّذِينَ لاَ يُؤْمِنُونَ ﴾

﴿ Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point. ﴾

(sourate 7 – verset 27)

﴿ إِنَّهُمْ لَن يُغْنُوا عَنكَ مِنَ اللَّهِ شَيئاً وإِنَّ الظَّالِمِينَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ وَاللَّهُ وَلِيُّ الْمُتَّقِينَ ﴾

﴿ Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'Allah. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres; tandis qu'Allah est le Protecteur des pieux. ﴾

(sourate 45 – verset 19)

﴿ لاَّ يَتَّخِذِ الْمُؤْمِنُونَ الْكَافِرِينَ أَوْلِيَاء مِن دُوْنِ الْمُؤْمِنِينَ وَمَن يَفْعَلْ ذَلِكَ فَلَيْسَ مِنَ اللّهِ فِي شَيْءٍ إِلاَّ أَن تَتَّقُواْ مِنْهُمْ تُقَاةً وَيُحَذِّرُكُمُ اللّهُ نَفْسَهُ وَإِلَى اللّهِ الْمَصِيرُ ﴾

﴿ Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des mécréants, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour. ﴾

(sourate 3 – verset 28)

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَتَوَلَّوْا قَوْماً غَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ قَدْ يَئِسُوا مِنَ الْآخِرَةِ كَمَا يَئِسَ الْكُفَّارُ مِنْ أَصْحَابِ الْقُبُورِ ﴾

﴿ Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent des gens des tombeaux. ﴾

(sourate 60 – verset 13)

---

[5] Note de l'auteur : le chirk ici est l'alliance avec autres que les croyants.

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى أَوْلِيَاء بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللّهَ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴾

﴿ Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. ﴾

(sourate 5 – verset 51)

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ الَّذِينَ اتَّخَذُواْ دِينَكُمْ هُزُواً وَلَعِباً مِّنَ الَّذِينَ أُوتُواْ الْكِتَابَ مِن قَبْلِكُمْ وَالْكُفَّارَ أَوْلِيَاء وَاتَّقُواْ اللّهَ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴾

﴿ Ô les croyants! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants. ﴾

(sourate 5 – verset 57)

﴿ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُواْ لاَ تَتَّخِذُواْ آبَاءكُمْ وَإِخْوَانَكُمْ أَوْلِيَاء إِنِ اسْتَحَبُّواْ الْكُفْرَ عَلَى الإِيمَانِ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَأُوْلَئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ ﴾

﴿ Ô vous qui croyez! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes. ﴾

(sourate 9 – verset 23)

Nous croyons en l'unicité d'Allah dans le jugement et la législation, et que cela ne sera pas valide sans trois choses :

La première: La croyance que la législation est exclusivement le droit d'Allah seul.

﴿ إِنِ الْحُكْمُ إِلاَّ لِلّهِ أَمَرَ أَلاَّ تَعْبُدُواْ إِلاَّ إِيَّاهُ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لاَ يَعْلَمُونَ ﴾

﴿ Le pouvoir n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite; mais la plupart des gens ne savent pas. ﴾

(sourate 12 – verset 40)

﴿ أَفَغَيْرَ اللّهِ أَبْتَغِي حَكَماً وَهُوَ الَّذِي أَنَزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَابَ مُفَصَّلاً ﴾

﴿ Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? ﴾

(sourate 6 – verset 114)

﴿ أَمْ لَهُمْ شُرَكَاء شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ وَلَوْلَا كَلِمَةُ الْفَصْلِ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ لَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴾

﴿ Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtiment douloureux. ﴾

(sourate 42 – verset 21)

﴿ أَلاَ لَهُ الْخَلْقُ وَالأَمْرُ تَبَارَكَ اللّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ ﴾

﴿ La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers! ﴾

(sourate 7 – verset 54)

﴿ وَلَا يُشْرِكُ فِي حُكْمِهِ أَحَداً ﴾

﴿ Et Il n'associe personne à Son commandement. ﴾

(sourate 18 – verset 26)

﴿ اللَّهُ الَّذِي خَلَقَكُمْ ثُمَّ رَزَقَكُمْ ثُمَّ يُمِيتُكُمْ ثُمَّ يُحْيِيكُمْ هَلْ مِن شُرَكَائِكُم مَّن يَفْعَلُ مِن ذَلِكُم. مِّن شَيْءٍ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

﴿ C'est Allah qui vous a créés et vous a nourris. Ensuite Il vous fera mourir, puis Il vous redonnera vie. Y en a-t-il, parmi vos associés, qui fasse quoi que ce soit de tout cela? Gloire à Lui! Il transcende ce qu'on Lui associe. ﴾

(sourate 30 – verset 40)

﴿ قُلْ أَرُونِيَ الَّذِينَ أَلْحَقْتُم بِهِ شُرَكَاءَ كَلَّا بَلْ هُوَ اللَّهُ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ ﴾

﴿ Dis: «Montrez-moi ceux que vous Lui avez donnés comme associés. Eh bien, non! C'est plutôt Lui, Allah, le Puissant, le Sage. ﴾

(sourate 34 – verset 27)

﴿ إِنِ الْحُكْمُ إِلاَّ لِلّهِ يَقُصُّ الْحَقَّ وَهُوَ خَيْرُ الْفَاصِلِينَ ﴾

﴿ Le jugement n'appartient qu'à Allah: Il tranche en toute vérité et Il est le meilleur des juges.﴾

(sourate 6 – verset 57)

﴿ أَلاَ لَهُ الْحُكْمُ وَهُوَ أَسْرَعُ الْحَاسِبِينَ ﴾

﴿ C'est à Lui qu'appartient le jugement et Il est le plus prompt des juges. ﴾

(sourate 6 – verset 62)

﴿ وَهُوَ اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ لَهُ الْحَمْدُ فِي الْأُولَى وَالْآخِرَةِ وَلَهُ الْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴾

﴿ C'est lui Allah. Pas de divinité à part Lui. A Lui la louange ici-bas comme dans l'au-delà. A Lui appartient le jugement. Et vers Lui vous serez ramenés. ﴾

(sourate 27 – verset 70)

﴿ ذَلِكُم بِأَنَّهُ إِذَا دُعِيَ اللَّهُ وَحْدَهُ كَفَرْتُمْ وَإِن يُشْرَكْ بِهِ تُؤْمِنُوا فَالْحُكْمُ لِلَّهِ الْعَلِيِّ الْكَبِيرِ ﴾

﴿... Il en est ainsi car lorsqu'Allah était invoqué seul (sans associé), vous ne croyiez pas; et si on Lui donnait des associés, alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allah, le Très Haut, le Très Grand. ﴾

(sourate 40 – verset 12)

Donc, la législation est exclusivement le droit d'Allah d'après les caractéristiques uniques de Sa *rouboûbiyya* et Sa *ouloûhiyya*, Lui seul, le Glorifié, est Celui qui détermine des ordres et des interdictions et ce qui est *halâl* (licite) et *harâm* (illicite). Donc, quiconque légifère a, en vérité, défié Allah dans sa *ruboūbiyya* et sa *ouloūhiyya* et, par conséquent, est *kâfir* (mécréant).
Et ceux qui sont avant tout et principalement concernés (par ce *koufr*) sont: les dirigeants et les membres des parlements, les assemblées législatives,et tout ce qui est semblable à cela , où les personnes qui s'érigent en législateurs à l'égal d' Allah.. Ensuite, est concerné quiconque participe à leurs votes et élections, ou qui est satisfait de cela, même s'il n'a pas voté pour eux, (cette personne) a en effet choisi des divinités (*âliha*), des associés, avec Allah. Et quiconque fait cela, il est un polythéiste et un kâfir **[6]**.

La seconde: Juger avec ce qu'Allah a révélé, et croire que juger avec autre chose que la loi d'Allah est de la mécréance.

﴿ أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللّهِ حُكْماً لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴾

Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?

(sourate 5 – verset 50)

﴿ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَا أَنزَلَ اللّهُ فَأُوْلَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ ﴾

Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.

(sourate 5 – verset 44)

﴿ وَيَقُولُونَ آمَنَّا بِاللَّهِ وَبِالرَّسُولِ وَأَطَعْنَا ثُمَّ يَتَوَلَّى فَرِيقٌ مِّنْهُم مِّن بَعْدِ ذَلِكَ وَمَا أُوْلَئِكَ بِالْمُؤْمِنِينَ ﴾

Et ils disent: «Nous croyons en Allah et au messager et nous obéissons». Puis après cela, une partie d'entre eux fait volte-face. Ce ne sont point ceux-là les croyants.

(sourate 24 – verset 47

---

[6] NdT: Le shaykh explique ici que celui qui vote pour, ou qui est satisfait des représentants des partis politiques de nos jours, a en effet choisi un autre législateur qu'Allah et donc cette personne commet du chirk dans la *rouboūbiyya* et la *ouloūhiyya*. La triste vérité est que beaucoup de gens de nos jours, même ceux qui prétendent être des savants, des adorateurs et des étudiants dans la science, soit font ou autorisent cet acte de chirk, et beaucoup de gens les suivent.

Dans cela sont inclus: Les dirigeants parmi les présidents, rois, chefs, ministres, juges, chefs de clans, les maires, les dirigeants des pays, et d'autres que ceux-ci parmi ceux qui jugent entre les gens.

La troisième: Le *taḥākoum* (recherche de jugement) auprès d'Allah seul, et la croyance que la recherche de jugement auprès d'autres qu'Allah est du polythéisme (*chirk*) et de la mécréance (*koufr*), car c'est adorer autre qu'Allah.

Et ce qu'on entend par *tahākoum, c'*est la recherche du jugement (décision) en cas de désaccord (et conflits) au moins entre deux personnes. Donc, quiconque cherche le jugement avec autre chose que la législation (*charî'a*) d'Allah - comme cela se produit dans les tribunaux des hommes et ce qui est semblable - sans y être forcé (*ikrah*) [7], il est un polythéiste et un kâfir.

Et en ce qui concerne celui qui permet cela dans le cas de nécessité (*dharoûra*), dans des affaires appelées de droits ou autres, alors il est pire que le premier, et il appelle à l'égarement (*dhalâl*), et considère le chirk comme étant légitime, il est un *moushrik* (polythéiste) et un *kâfir* (mécréant).

﴿ وَمَا اخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى اللَّهِ ذَلِكُمُ اللَّهُ رَبِّي عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ ﴾

﴿ Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant]. ﴾

(sourate 42 – verset 10)

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُواْ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُواْ إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُواْ أَن يَكْفُرُواْ بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلاَلاً بَعِيداً ﴾

﴿ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. ﴾

(sourate 4 – verset 60)

---

[7] NdT : Ceux qui sont contraints à commettre une action de mécréance ou de chirk, sans le vouloir et sans avoir aucun libre arbitre ou choix, sont considérés comme *moukrih* (ceux qui sont contraints), comme ceux qui sont menacés d'être tués ou amputés de leurs membres et des choses semblables. En raison de cela, on ne fait pas le *takfîr* (excommunication) sur une telle personne.

Nous croyons que « al-koufr bi tâghoût » (la mécréance au Taghout) signifie : appliquer le takfir sur le Tâghoût et sur ses adeptes, tel que l'a indiqué le Livre Saint qui a été révélé en langue arabe claire, et comme tout intellect et fitra (disposition naturelle) le montrent. Le Tâghoût est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et il est la tête du polythéisme et de l'égarement. Il y a plusieurs catégories de Tâghoût. Les plus connues d'entre elles sont: Le Diable (shaytân), celui qui juge avec autre que la loi d'Allah, celui qui appelle au chirk et à l'égarement, et d'autres que ceux-ci.

En ce qui concerne celui qui prétend que « al-koufr bit Tâghoût » (la mécréance au Tâghoût) n'exige pas de faire le *takfîr* sur le Tâghoût lui-même, ni le *takfîr* sur ses adeptes, et sur ce qui lui ressemble, alors il est plus égaré que l'âne de sa tribu et ne comprend pas ce qui sort de sa tête. Et par-dessus tout cela, il est un mécréant scélérat qui veut la destruction de la religion des prophètes.

﴿ قَدْ كَانَتْ لَكُمْ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ فِي إِبْرَاهِيمَ وَالَّذِينَ مَعَهُ إِذْ قَالُوا لِقَوْمِهِمْ إِنَّا بُرَاء مِنكُمْ وَمِمَّا تَعْبُدُونَ مِن دُونِ اللَّهِ كَفَرْنَا بِكُمْ وَبَدَا بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمُ الْعَدَاوَةُ وَالْبَغْضَاء أَبَداً حَتَّى تُؤْمِنُوا بِاللَّهِ وَحْدَهُ ﴾

﴿ Certes, vous avez eu un bel exemple [à suivre] en Ibrahim et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple: «Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul. ﴾

(sourate 60 – verset 4)

Nous croyons que quiconque ne fait pas le *takfîr* sur les associateurs (*mouchrikîn*), parmi les Juifs, les Chrétiens, les idolâtres et leurs semblables, ou doute de leur mécréance, est un kâfir tel que le Livre(le Coran), la Sounna, le Consensus (*ijmâ'*) et les avis corrects le montrent. Et, les gens de science ont clairement mentionné cela, l'existence de ce commandement est ancré dans tout intellect et toute *fiṭra* (disposition naturelle).

Nous croyons que les gens de nos jours - en particulier ceux qui représentent les sociétés ignorantes (*al-moujtama'ât al-jâhiliyya*) qui s'affilient à l'islam - sont des *mouchrikîn* (associateurs), qui adorent d'autres qu'Allah, et ne sont pas de la religion de l'Islam. Plutôt, ils sont sur une religion autre que celle-ci, à l'exception de ceux à qui Allah a fait miséricorde d'entre le groupe victorieux (*aṭ-ṭâ'ifa al-manṣoûra*) et le groupe sauvé (*al-firqa an-nâjiyya*), ceux qui croient en ce qui a été établi dans le Livre d'Allah, en Son unicité, et à la soumission à Son jugement, au désaveu *(barâ')* envers le polythéisme (*chirk*) et ses adeptes. Donc, le principe de base [sur le jugement des gens) est le *chirk*, jusqu'à preuve du contraire. Dans ce qui résulte de cela, on trouve :

Premièrement: l'islam doit être prouvé, nul ne peut être considéré comme un musulman, excepté celui dont l'entrée en Islam a été prouvée, ainsi que son désaveu envers le polythéisme et ses adeptes. La mécréance (koufr) dans sa base est le néant, donc la mécréance est l'absence de foi (*îmân*). Quiconque veut devenir Musulman, il lui est obligatoire de montrer son désaveu envers le polythéisme et ses adeptes Sans cela, on ne peut le considérer musulman.

Deuxièmement: L'apparition de l'inimitié des gens envers les adeptes du Tawhîd, et le combat contre eux, ainsi que la manifestation de la diffamation envers la religion ainsi que la moquerie envers Allah Le Très-Haut et Son Messager, qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix.

Troisièmement: La propagation de toutes catégories de chirk (polythéisme) parmi les gens, et l'apparition de celui-ci sans le réprouver, et particulièrement quand il est le plus évident comme le polythéisme des adorateurs de tombes *(al-qouboûriyîn*). Ceci en raison du fait qu'on ne trouve pratiquement personne qui considère polythéiste celui qui commet ce type de chirk, même si tu trouves parmi eux des personnes qui reconnaissent l'action comme étant du chirk.

Quatrièmement: La diffusion des choses interdites, et même leur légalisation (*istih̲lâl*), et la dénégation des lois d'Allah, leur objection et le doute dans leur justice. Mais plutôt, elles (les lois d'Allah) sont parfois soumises au vote. La destruction de tous les jalons de la religion: le Jihâd est du « terrorisme », l'exhibition (*tabarrouj*) est [de la] liberté, le hijâb (voile) est rétrograde, les peines légales (*al-h̲oudoûd*) sont de la monstruosité et de la barbarie, l'usure est bénéfice, les jeux de hasard sont des moyens de commerce, l'héritage de la femme est de l'injustice et l'islam devient la démocratie ou le socialisme ... Jusqu'à la dernière sur la liste noire!

Cinquièmement: La suprématie des lois du Tâghoût, et la soumission du peuple au Tâghoût et le suivi de sa religion. En ce qui concerne la suprématie, c'est la supériorité des lois d'origine humaine et de leur contrôle sur la vie des gens et leur domination sur les différents aspects (de la vie) **[8]**. En ce qui concerne la soumission des individus et leur suivi du Tâghoût, il y a plusieurs raisons :

La première: L'absence de personnes qui montrent leur Tawhîd et leur désaveu envers le Tâghoût et sa religion. Et cela est connu sous le nom de « manifestation de la religion » (*iz̲hâr ad-dîn*) **[9]**.

La deuxième: Les gens cherchent à obtenir un jugement devant les tribunaux des hommes, à la fois en groupe et individuellement, jusqu'au point où le nombre de cas enregistrés dans l'ensemble des tribunaux dans une petite ville - dans certains des pays arabes - atteint des dizaines de milliers.

La troisième: L'entrée et la participation des gens aux élections législatives, [du chef de] l'exécutif et autres, ainsi que leur course dans le choix de fausses divinités (*âliha*) en dehors d'Allah **[10]**.

---

[8] NdT : Le shaykh mentionne ici cinq facteurs qui précisent que les personnes et les sociétés d'aujourd'hui, y compris celles qui se prétendent islamiques, ne sont pas considérées comme musulmanes en raison de la propagation du polythéisme et de la mécréance parmi elles, et ces actes sont considérés comme normaux et ne sont donc pas interdits. Donc, nul n'est considéré comme un musulman, ou une société islamique, tant que leur désaveu envers le polythéisme et les associateurs.

[9] NdT : « iz̲hâr ad-din », c'est exprimer, montrer ou proclamer sa religion à d'autres, aussi bien par des actes que des paroles.

[10] NdT : La course des gens pour élire des divinités en dehors d'Allah, dans leur empressement, leur concurrence et leur encouragement les uns les autres à choisir quelqu'un qui légifère des lois pour eux en dehors d'Allah. Celui qui choisit un autre législateur qu'Allah, a adoré cette personne en lui donnant un droit qui appartient uniquement à Allah, et ainsi il devient un mécréant.

La quatrième: L'apparition de personnes sortant manifester, louer le Tâghoût et ses adeptes, en soulevant leurs étendards nationalistes, patriotiques, démocratiques et d'autres que ceux-ci parmi les étendards terrestres de chirk.

Nous croyons qu'aujourd'hui la manifestation de signes de l'islam, comme la salât (prière) et le siyâm (jeûne) et autres, ou celui qui dit qu'il croit en Allah, en Ses Anges, Son Livre, Ses prophètes et au Jour dernier, ou celui qui prétend qu'il est sur la religion de l'Islam - ne lui donne pas le statut de musulman, jusqu'à ce que soit confirmé [de lui] son désaveu du polythéisme et de ses partisans. Or, c'est dans cette situation que sont les gens aujourd'hui.

De cela découle :

Tout d'abord: La condition pour considérer la validité des paroles et actions faisant entrer en islam, c'est qu'elles doivent indiquer le désaveu envers le polythéisme (chirk) et ses adeptes et [que ce soit] un signe par lequel les musulmans (*ahl al-islâm*) se distinguent d'autres qu'eux parmi les polythéiste (*ahl ach-chirk*). Même s'il y a un signe qui peut être commun entre les musulmans et les polythéistes, il ne peut être considéré comme [étant un] musulman sur ce seul critère. En vérité, la prononciation de « *lâ ilâha illâ llâh* », pour les polythéistes de La Mecque [au temps du Prophète], rendait, celui qui la prononçait, *sâbi'an* **[11]** et fidèle à la religion de Mouhammad- qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix. À cette époque, la prononciation de cette parole était une preuve du désaveu envers le polythéisme et ses adeptes. Cependant, aujourd'hui, ceux qui prétendent être sur la religion de l'Islam disent tous cette parole et y ajoutent également d'autres signes de l'islam et rites islamiques.Ainsi, les dirigeants (*al-houkâm*), leurs alliés et leurs soldats font tous cela, même des personnes qui font partie d'autres religions (*milal*) de chirk font [tout] cela ou en partie, comme les adorateurs de tombes (*qouboûriyîn*), les [chiites] Rafidhites (*rawâfidh*) ainsi que leurs semblables d'entre ceux qui sont loin de la religion. C'est donc pour cette raison, qu'on ne juge pas l'Islam de quelqu'un juste par sa simple affiliation et revendication à l'islam, mais plutôt par son désaveu envers le polythéisme et ses partisans.

Deuxièmement: Les habitants de la Mecque et de ses alentours étaient sur la religion d'Abraham et d' Ismaël . Puis vint 'Amr Ibn Al-Louhay Al-Khouzā'î qui embellit le chirk aux yeux des gens et leur commanda d'adorer les statues (idoles). Ainsi le chirk a été répandu et est devenu dominant dans les villes. Puis, quand le Prophète – qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - a été envoyé, il les a jugés [comme étant des] associateurs (*mouchrikîn*).

﴿ قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ Dis: « ô vous les mécréants! » ﴾

(sourate 109 – verset 1)

---

[11] NdT : À l'origine, le terme « sâbi'an » (صابئا) a pour signification : celui qui quitte la religion de son peuple pour adorer les étoiles. Plus tard, la signification de ce mot dans la langue arabe, est devenue: celui qui laisse la religion de son peuple pour adorer autre chose que ce qu'il adorait. Ici, il s'agit de celui qui quitte la religion de son peuple pour suivre celle de Mouhammad (qu'Allah lui accorde la grâce et la paix) pour adorer Allah seul.

Et il ne considérait pas ce qu'ils avaient conservé de la religion d'Abraham, comme quelque chose qui empêchait de les juger mécréants. Il n'a donc pas jugé qu'ils étaient sur l'islam, en dépit du fait qu'ils effectuaient des rites islamiques tels que : le hajj (pèlerinage), la 'oumra, la circombulation [autour] de la Maison (*ṭawâf al-bayt*), l'aumône (*ṣadaqa*), le jeûne (*ṣiyâm*), la vénération de la Maison sacrée (*ta'ḍhīm al-bayt al-ḥarâm*) et leur foi la Seigneurie (*rouboūbiyya*) d'Allah, [et] qu'Il est le Créateur et le Pourvoyeur. Il n' a pas non plus jugé qu'ils étaient sur l'islam, bien qu'ils prétendaient appartenir à la religion (*milla*) d'Abraham, mais [plutôt], malgré leur fierté à s'affilier à elle, ils ne se sont [cependant] pas désavoués du polythéisme et de ses adeptes.

De la même manière que le Prophète – qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - n'a pas considéré les rites qu'ils effectuaient et ce qu'ils avaient conservé de la religion d'Abraham comme étant une preuve de leur désaveu envers le polythéisme et de leur appartenance à la religion d'Abraham, il en est donc de même pour les rites pratiquées aujourd'hui par ceux qui s'affilient à l'Islam ; ils ne sont pas une preuve de leur désaveu envers le polythéisme et qu'ils sont sur la religion de Mouhammad, qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix.

Troisièmement: Le consensus des Compagnons [du Prophète] sur le *takfîr* des *banoû ḥanîfa* d'entre les adeptes de Mousaylima et d'autres, comme il est bien connu, malgré le fait que la plupart d'entre eux faisait partie de la populace et des ignorants qui ont suivi chaque appel **[12]**, alors que pourtant ils priaient, jeûnaient et disaient « *lâ ilâha illâ llâh* ». Mais tout cela ne les a pas empêchés de les juger mécréants, polythéistes et apostats. Les Compagnons les ont tous traité de la même manière, et les ont jugé avec le même jugement, et ils n'ont pas fait de différence, ni de séparation, entre leurs groupes et leurs [propres] personnes, ni entre leurs grands et leurs petits, ni entre leurs savants et leurs ignorants, ou entre celui qui suit et celui qui est suivi. Et ils n'acceptaient pas le repentit (*tawba*) de l'un d'eux, tant qu'il ne mécroit pas en Mousaylima et à sa religion, et faisait le désaveu envers le polythéisme et ses adeptes.

Quatrièmement: Ajoutons à tout cela qu'il n'y a pas de preuve dans le Livre [d'Allah] et la Sounna, que les signes mentionnés [de l'Islam] doivent être considérés comme une preuve de l'Islam dans toutes les situations. Les preuves scripturaires (*adilla char'iyya*) montrent qu'en réalité les signes sont pris en considération seulement lorsqu'ils sont une preuve du désaveu envers le polythéisme et ses adeptes, sinon, on ne les prend pas en considération. Ceci car, parmi les mécréants et les associateurs, il y a ceux dont le témoignage de « *lâ ilâha illâ llâh* » est suffisant et ceux qui doivent ajouter à cette parole qu'ils attestent que le Christ (*al-masîḥ*) est le serviteur d'Allah et son Messager, comme les Chrétiens, et d'autres encore valident leur croyance en effectuant les actions de l'Islam, en délaissant tout acte qui rend apostat (*mourtadd*) quelle que soit la raison pour laquelle il commettait l'acte d'apostasie (*ridda*) et qu'ils se repentissent de cela, etc.

Ainsi: celui qui juge musulmanes les sociétés ignorantes qui s'affilient à l'islam, est un polythéiste et un kâfir parce qu'il n'a pas rejeté le Tâghoût. Le Coran, la Sounna, le consensus, la Fitra et les avis corrects l'ont tous montré.

---

[12] NdT : Chaque appel à l'égarement et à la déviation du droit chemin

Et nous croyons que la doctrine stipulant l'abstention (*tawaqqouf*)de statuer sur l'état des sociétés ignorantes (*al-moujtama'ât al-jâhiliyy*a) d'aujourd'hui ou de certaines d'entre elles, en arguant l'ignorance de la situation (*jahl al-ḥâl*) ou autre – est une fausse doctrine qui n'a aucune source dans la science et la guidée **[13]**. Parce qu' en vérité, le Livre n'a divisé les gens qu'en deux parties et il n'y a pas de troisième :

﴿ هُوَ الَّذِي خَلَقَكُمْ فَمِنكُمْ كَافِرٌ وَمِنكُم مُّؤْمِنٌ ﴾

﴿ C'est Lui qui vous a créés. Parmi vous [il y a] mécréant et croyant. ﴾

(sourate 64 – verset 2)

Et il n'y a pas plus de deux religions, il n'y a pas de troisième : l'islam et rien d'autre que l'islam.

﴿ إِنَّ الدِّينَ عِندَ اللّهِ الإِسْلاَمُ ﴾

﴿ Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam. ﴾

(sourate 3 – verset 19)

﴿ وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ الإِسْلاَمِ دِيناً فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. ﴾

(sourate 3 – verset 85)

Et nous croyons que le travail dans les emplois gouvernementaux du Tâghoût - que ce soit au niveau judiciaire, législatif ou de l'exécutif – est d'un statut équivalent à la grande mécréance; et cela inclut tous leurs ministères, et leurs partisans dans toutes les organisations du pays, car ce sont les piliers de la religion Tâghoût ainsi que son soutien. Et en voici les aspects:

Premièrement: [Le fait de] rentrer en alliance (*wilâya*) avec le Tâghoût et l'alliance (*mouwâla*) avec les ennemis de la religion) ; la personne est, à l'évidence, un soldat du Tâghoût.

﴿ وَالَّذِينَ كَفَرُواْ أَوْلِيَآؤُهُمُ الطَّاغُوتُ ﴾

﴿ Quant à ceux qui ne croient pas, ils ont pour défenseurs le Tâghoût ﴾

(sourate 2 – verset 257)

---

[13] NdT : Les adeptes da *tawaqqouf* (ceux qui s'abstiennent de prendre position et donc de rendre mécréant) sont d'avis que, s'ils ne connaissent pas l'opinion d'une personne vivant dans ces sociétés ignorantes d'aujourd'hui, alors cette personne n'est pas jugée comme polythéiste, ni musulmane jusqu'à ce que de plus amples détails concernant sa situation soient connus. Et après cela on prononce un jugement sur elle. Cette opinion est une innovation (*bid'a*) qui est basée sur l'ignorance, et aucun des savants n'a mentionné cela ou avait cette opinion. Toute personne vivant dans ces sociétés ignorantes qui se prétendent musulmanes, doit être jugée comme *dhāhirân kâfir* (mécréant en apparence) jusqu'à ce qu'elle prouve qu'elle a rejeté le polythéisme et ceux qui commettent le chirk.

﴿ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ إِنَّ اللّهَ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴾

﴿ Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. ﴾

(sourate 5 – verset 51)

Les travailleurs du Tâghoût – tel que dans les gouvernements actuels - sont ses soldats. D'un point de vue linguistique (*loughatan*) et conventionnel (*char'an*), les « soldats » sont ceux qui les aident et qui les soutiennent et, dans la situation mentionnée, ils sont les assistants du Tâghoût et ses partisans dans ses affaires de jugement par sa loi et l'arbitrage par celle-ci, ceux qui demandent le jugement avec cette loi et obligent les gens à s'y référer, ceux qui sont hostiles à l'égard de ses ennemi, que ce soit dans le système judiciaire, exécutif ou législatif ; ou ceux qui font partie des forces de défense généralement représentées par le Ministère de la Défense et de l'Intérieur. Donc, par « les travailleurs », on entend les civils et les militaires au même titre, comme l'indique la parole du Très-Haut :

﴿ إِنَّ فِرْعَوْنَ وَهَامَانَ وَجُنُودَهُمَا كَانُوا خَاطِئِينَ ﴾

﴿...Car Pharaon, Hâmân et leurs soldats étaient fautifs. ﴾

(sourate 28 – verset 8)

Ainsi que d'autres concernant le fait qu'il n'y a aucune différence entre celui qui suit et celui qui est suivi. Et à leur égard, on cite les preuves bien connues sur la *mouwālā* (alliance).

Deuxièmement: Le jugement, la demande de jugement (*tahākoum*) et l'arbitrage avec d'autres loi que la Loi d'Allah. Ainsi, les travailleurs du Tâghoût exécutent le jugement selon la loi du Tâghoût et sa constitution et la défendent, ils recherchent le jugement par ses lois, et rendent même cela obligatoire pour les gens, et le Très-Haut les mentionne dans Sa parole suivante :

﴿ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَا أَنزَلَ اللّهُ فَأُوْلَئِكَ هُمُ الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants. ﴾

(sourate 5 – verset 44)

Ainsi que dans Sa parole :

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ آمَنُواْ بِمَا أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَا أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُواْ إِلَى الطَّاغُوتِ وَقَدْ أُمِرُواْ أَن يَكْفُرُواْ بِهِ وَيُرِيدُ الشَّيْطَانُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلاَلاً بَعِيداً ﴾

﴿ N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi? Ils veulent prendre pour juge le Tâghoût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. ﴾

(sourate 4 – verset 60)

Troisièmement: L'obéissance [dans le suivi] et l'acceptation de lois d'autres qu'Allah. Il (celui qui fait cela) a certes obéit à quelqu'un d'autre dans l'obéissance qui n'est due qu'à Allah. Ainsi, pour lui, la source dans [la prise de] jugement est autre qu'Allah ; et par là, il se trouve volontairement dans leur et leur religion , il obéit à leurs ordres et se tient à l'écart de ce qui leur déplaît, suivant leur voie (*milla*), et il met en œuvre leurs ordres et soutient leur religion ; il souhaite l'accomplissement (des ordres) (tout en étant) soumis aux institutions (*aḥkâm*) de la Constitution, sans l'outrepasser, ni la transgresser. Il agit selon elle (la Constitution) et juge à travers elle **[14]**.

﴿ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴾

﴿ Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. ﴾

(sourate 6 – verset 121)

﴿ اتَّخَذُواْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَانَهُمْ أَرْبَاباً مِّن دُونِ اللّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُواْ إِلاَّ لِيَعْبُدُواْ إِلَهاً وَاحِداً لاَّ إِلَهَ إِلاَّ هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴾

﴿ Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ, fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui]associent. ﴾

(sourate 9 – verset 31)

[14] NdT : Tous ceux qui travaillent pour et aident le Tâghoût, font ces choses. Il est important que ces trois aspects soient saisis et compris.

﴿ إِنَّ الَّذِينَ ارْتَدُّوا عَلَى أَدْبَارِهِم مِّن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْهُدَى الشَّيْطَانُ سَوَّلَ لَهُمْ وَأَمْلَى لَهُمْ * ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا لِلَّذِينَ كَرِهُوا مَا نَزَّلَ اللَّهُ سَنُطِيعُكُمْ فِي بَعْضِ الْأَمْرِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِسْرَارَهُمْ ﴾

﴿ Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. * C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah: «Nous allons vous obéir dans certaines choses». Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. ﴾

(sourate 47 – versets 25 et 26)

Personne parmi ses travailleurs n'est exclu de ce jugement, pas même les prêcheurs et les imams des mosquées qui travaillent dans le Ministère des Awqâf (fondations religieuses) du Tâghoût. Bien plus, ils sont même encore plus impies que les autres car, avec leurs actes, ils donnent la description de la *charî'a* à ceux qui gouvernent pas autre que la Loi d'Allah.

Tous ces aspects, ou la plupart d'entre eux, sont réunis par les travailleurs du Tāghoūt **[15]**. Donc, quiconque prétend que l'un des types d'emplois mentionnés précédemment est autorisé, ou qui affirme qu'il ne faut pas faire le *takfîr* sur les travailleurs évoqués, il est un kâfir. Au même titre que lui dans la mécréance est celui qui fait une différence entre un type [de travailleurs du Tâghoût] et un autre, comme la distinction entre les soldats du Tâghoût parmi les militaires et les civils, ou celui qui autorise les emplois de services gouvernementaux: tels que le travail en tant que médecins, infirmières, employés municipaux et autres **[16]**.

Et nous croyons que celui qui commet le polythéisme majeur (*chirk akbar*), est un associateur (*mouchrik*) et un mécréant (*kâfir*), sauf celui qui est y contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi, et qu'il n'y a pas de différence entre l'action et celui qui commettant l'acte de chirk. Et le Coran n'a relié la raison des noms qu'à l'acte commis. Ainsi, le Coran relie des statuts tels « polythéiste » et de « mécréant » pour le simple fait [d'avoir accomplis] les actes de polythéisme et de mécréance **[17]**.

---

[15] NdT : Le shaykh explique ici qu'aucun des travailleurs et des alliés du Tâghoût ne peut être exempt de commettre, soit une partie ou la totalité de ces types de chirk, car ils sont soumis aux lois du Tâghoût et à sa constitution.

[16] NdT :Dans certains pays arabes, il est nécessaire, pour ceux qui veulent être médecins, d'entrer dans l'armée pendant quelques années. Donc, s'il faut commettre un acte de mécréance majeure pour obtenir un tel emploi, tel qu'entrer dans l'armée ou faire serment de protéger et d'agir conformément à la constitution et aux lois du pays, alors la personne qui fait cela est polythéiste. Comme il est expliqué ci-dessus, il n'est pas possible pour une personne d'échapper au polythéisme et à la mécréance si elle fait partie des assistants du Tâghoût. Mais le shaykh, dans ce passage, parle de la situation dans son milieu. Le simple fait d'exercer le métier de médecin, d'infirmière ou d'agent municipal, sans qu'il soit nécessaire de commettre un acte de mécréance majeure ou chirk majeur pour l'exercer, n'est pas en soi de la mécréance.

[17] NdT : Donc, quiconque commet un acte de polythéisme est appelé *mochrik* (polythéiste), quelle que soit la situation, les circonstances et les excuses.

﴿ وَجَعَلَ لِلَّهِ أَندَاداً لِّيُضِلَّ عَن سَبِيلِهِ قُلْ تَمَتَّعْ بِكُفْرِكَ قَلِيلاً إِنَّكَ مِنْ أَصْحَابِ النَّارِ ﴾

﴿ Et il assigne à Allah des égaux, afin d'égarer (les gens) de son chemin. Dis «Jouis de ta mécréance un court moment. Tu fais partie des gens du Feu. ﴾

(sourate 39 – verset 8)

﴿ وَمَن يَدْعُ مَعَ اللَّهِ إِلَهاً آخَرَ لَا بُرْهَانَ لَهُ بِهِ فَإِنَّمَا حِسَابُهُ عِندَ رَبِّهِ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas. ﴾

(sourate 23 – verset 117)

Et nous croyons qu'il n'y a aucune excuse d'ignorance (*jahl*), d'interprétation (*ta'wîl*), d'*ijtihâd* (effort de compréhension) et de *taqlîd* (suivi aveugle) quand il s'agit de la mécréance qui relève du *asl ad-dîn* (fondement de la religion) et de l'accomplissement d'un acte de polythéisme majeur., et ceci d'après la guidée du Livre, de la Sounna, du Consensus et de l'opinion correcte.

Ceci concerne les jugements dans la vie d'ici-bas, mais en ce qui concerne le jugement dans l'au-delà, alors nous n'interférons pas entre Allah et Son serviteur dans ce domaine. Au contraire, nous croyons de manière générale qu'Allah ne punit personne tant que la preuve (*houjja*) ne lui a pas été notifiée à travers le message [prophétique].

﴿ وَمَا كُنَّا مُعَذِّبِينَ حَتَّى نَبْعَثَ رَسُولاً ﴾

﴿ Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messager. ﴾

(sourate 17 – verset 15)

Et nous croyons que quiconque excuse les associateurs avec l'une de ces choses (mentionnées précédemment), il est un associateur et un mécréant, pour les raisons suivantes :

La première: Il n'est pas mécréant au Tâghoût, car, certes, la mécréance au Tâghoût (*al-koufr bi tâghoût*) implique de rendre mécréant le Tâghoût ainsi que ses adeptes parmi les associateurs.

﴿ فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِن بِاللّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى لاَ انفِصَامَ لَهَا وَاللّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴾

﴿ Donc, quiconque mécroit au Tâghoût tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. ﴾

(sourate 2 – verset 256)

La deuxième: Il entre inévitablement, par cela, dans l'alliance (*wilâya*) avec les adeptes du polythéisme (*ahl ach-chirk*), car s'il juge ces polythéistes (*mouchrikîn*) avec la Foi (*îmân*), il se sera obligé lui-même, et autre que lui, à s'allier (*mouwâla*) avec eux.

وَالَّذِينَ كَفَرُواْ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ

﴿ **Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres.** ﴾

(sourate 7 – verset 73)

﴿ وَالْمُؤْمِنُونَ وَالْمُؤْمِنَاتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاء بَعْضٍ ﴾

﴿ **Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres.** ﴾

(sourate 9 – verset 71)

La troisième : Il ment au sujet d'Allah et de Son Messager en témoignant de la foi pour celui qu'Allah a rendu mécréant.

﴿ بَلَى قَدْ جَاءتْكَ آيَاتِي فَكَذَّبْتَ بِهَا وَاسْتَكْبَرْتَ وَكُنتَ مِنَ الْكَافِرِينَ ﴾

﴿ **Oh que si! Mes versets te sont venus et tu les as traités de mensonge, tu t'es enflé d'orgueil et tu étais parmi les mécréants**. ﴾

(sourate 39 – verset 59)

﴿ وَمَا يَجْحَدُ بِآيَاتِنَا إِلَّا الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ **Seuls les mécréants renient Nos versets** ﴾

(sourate 29 – verset 47)

وَمَا يَجْحَدُ بِآيَاتِنَا إِلَّا كُلُّ خَتَّارٍ كَفُورٍ

﴿ **Seul le grand traître et le grand ingrat renient Nos signes.** ﴾

(sourate 31 – verset 32)

Nous croyons en l'unicité d'Allah dans Ses plus beaux Noms et Ses sublimes Attributs, d'une manière qui Lui sied, et cela sans recourir à des comparaison (*tamthîl*), sans s'interroger sur le comment (*takyîf*), sans déformation (*tahrîf*) et sans négation (*ta'tîl*). Nous avons foi en ce qui a été confirmé à ce sujet dans le Livre et la Sounna, et nous sommes en opposition sur quoi sont sont les groupes égarés comme les jahmites (*al-jahmiyya*), les Ach'arites (*al-achâ'ira*) ainsi que leurs descendants.

﴿ وَلِلّهِ الأَسْمَاء الْحُسْنَى فَادْعُوهُ بِهَا وَذَرُواْ الَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِي أَسْمَآئِهِ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُواْ يَعْمَلُونَ ﴾

﴿ C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait. ﴾

(sourate 7 – verset 180)

قُلِ ادْعُواْ اللّهَ أَوِ ادْعُواْ الرَّحْمَنَ أَيّاً مَّا تَدْعُواْ فَلَهُ الأَسْمَاء الْحُسْنَى وَلاَ تَجْهَرْ بِصَلاَتِكَ وَلاَ تُخَافِتْ بِهَا وَابْتَغِ بَيْنَ ذَلِكَ سَبِيلاً

﴿ Dis: «Invoquez Allah, ou invoquez le Tout Miséricordieux. Quel que soit le nom par lequel vous l'appelez, Il a les plus beaux noms. Et dans ta Salât, ne récite pas à voix haute; et ne l'y abaisse pas trop, mais cherche le juste milieu entre les deux. ﴾

(sourate 17 – verset 110)

﴿ اللَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ لَهُ الْأَسْمَاء الْحُسْنَى ﴾

﴿ Allah! Point de divinité que Lui! Il possède les noms les plus beaux. ﴾

(sourate20 – verset 8)

هُوَ اللَّهُ الْخَالِقُ الْبَارِئُ الْمُصَوِّرُ لَهُ الْأَسْمَاء الْحُسْنَى يُسَبِّحُ لَهُ مَا فِي السَّمَاوَاتِ ﴿ وَالْأَرْضِ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ

﴿ C'est Lui Allah, le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. A Lui les plus beaux noms. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le glorifie. Et c'est Lui le Puissant, le Sage. ﴾

(sourate 59 – verset 24)

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ البَصِيرُ ﴾

﴿ Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. ﴾

(sourate 42 – verset 11)

﴿ قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ * اللَّهُ الصَّمَدُ * لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ * وَلَمْ يَكُن لَّهُ كُفُواً أَحَدٌ ﴾

Dis: «Il est Allah, Unique. * Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons.* Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus.* Et nul n'est égal à Lui.

(sourate 112 – versets 1 à 4)

Nous croyons en les Anges honorables et qu'Allah les a créés pour qu'ils l'adorent, et obéissent à Ses ordres, et qu'Il leur a confié la création, et divers types de travail et d'action. Ils organisent cela par Son ordre, glorifié soit-Il.

﴿ الْمُدَبِّرَاتِ أَمْراً ﴾

Et règlent les affaires.

(sourate 79 – verset 5)

Et ils agissent dans tout cela, tel qu' Allah le Très-Haut les décrit:

﴿ لَا يَعْصُونَ اللَّهَ مَا أَمَرَهُمْ وَيَفْعَلُونَ مَا يُؤْمَرُونَ ﴾

Ne désobéissant jamais à Allah en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne.

(sourate 66 – verset 6)

﴿ لَا يَسْبِقُونَهُ بِالْقَوْلِ وَهُم بِأَمْرِهِ يَعْمَلُونَ ﴾

Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres.

(sourate 21 – verset 27)

﴿ إِنَّ الَّذِينَ عِندَ رَبِّكَ لاَ يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِ وَيُسَبِّحُونَهُ وَلَهُ يَسْجُدُونَ ﴾

Ceux qui sont auprès de ton Seigneur [les Anges] ne dédaignent pas de L'adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui.

(sourate 7 – verset 206)

﴿ وَمَنْ عِندَهُ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِ وَلَا يَسْتَحْسِرُونَ ﴾

Ceux qui sont auprès de Lui [les Anges] ne se considèrent point trop grands pou L'adorer et ne s'en lassent pas.

(sourate 21 – verset 19)

Ils sont une création majestueuse pourvue d'ailes, Allah les a créés à base de lumière et personne ne connaît leur nombre excepté Allah. Le meilleur d'entre eux est Gabriel (Jibrîl), qui était chargé de la révélation, puis Mikâ'il et Isrâfîl. Donc, ce que la révélation mentionne en général, nous y croyons de manière générale, et tout ce qu'elle mentionne en détail, nous y croyons en détail.

Nous croyons aux livres qu'Allah a révélé à Ses Messagers, et Il a révélé à travers eux la guidée (*houdâ*) et les preuves évidentes (*bayyinât*) et a fait d'eux un argument (*houjja*) pour Ses serviteurs et la voie (*hidâya*) conduisant au droit chemin.

﴿ لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ وَأَنزَلْنَا الْحَدِيدَ فِيهِ بَأْسٌ شَدِيدٌ وَمَنَافِعُ لِلنَّاسِ وَلِيَعْلَمَ اللَّهُ مَن يَنصُرُهُ وَرُسُلَهُ بِالْغَيْبِ إِنَّ اللَّهَ قَوِيٌّ عَزِيزٌ ﴾

﴿ Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. Et Nous avons fait descendre le fer, dans lequel il y a une force redoutable, aussi bien que des utilités pour les gens, et pour qu'Allah reconnaisse qui, dans l'Invisible, défendra Sa cause et celle de Ses Messagers. Certes, Allah est Fort et Puissant. ﴾

(sourate 57 – verset 25)

Parmi ces livres, il y a la Thora qu'Allah a révélé à Moïse, et c'est le plus grand [livre] qui a été révélé aux fils d'Israel.

﴿ نَّا أَنزَلْنَا التَّوْرَاةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُواْ لِلَّذِينَ هَادُواْ وَالرَّبَّانِيُّونَ وَالأَحْبَارُ بِمَا اسْتُحْفِظُواْ مِن كِتَابِ اللّهِ وَكَانُواْ عَلَيْهِ شُهَدَاء ﴾

﴿ Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins. ﴾

(sourate 5 – verset 44)

Et l'Évangile qui a été révélé à Jésus pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora.

﴿ وَقَفَّيْنَا عَلَى آثَارِهِم بِعِيسَى ابْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقاً لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَاةِ وَآتَيْنَاهُ الإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقاً لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَاةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴾

﴿ Et Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui. Et Nous lui avons donné l'Évangile, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Thora avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux. ﴾

(sourate 5 – verset 46)

Et le Livre des Psaumes (Zaboûr), révélé à David :

﴿ وَآتَيْنَا دَاوُودَ زَبُوراً ﴾

﴿ Et à David, Nous avons donné [le Livre] des Psaumes. ﴾

(sourate 17 – verset 55)

Et :

﴿ صُحُفِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى ﴾

﴿ Les Feuilles d'Abraham et de Moïse. ﴾

(sourate 87 – verset 19)

Et d'autre encore dont nous n'avons pas connaissance, et nous y croyons en cela de manière générale.

Nous croyons que le plus grand ces livres et le plus élevé d'entre eux est le Coran majestueux qu'Allah a fait prévaloir sur tous les autres livres et les abrogeant, et Il en a fait une preuve pour l'humanité tout entière.

﴿ وَأَنزَلْنَا إِلَيْكَ الْكِتَابَ بِالْحَقِّ مُصَدِّقاً لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ الْكِتَابِ وَمُهَيْمِناً عَلَيْهِ ﴾

﴿ Et sur toi (Mouhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. ﴾

(sourate 5 – verset 48)

Nous croyons qu'Allah a révélé le Coran comme une clarification de toutes choses, et particulièrement du Tawhîd (le dogme du monothéisme) et à ce qui s'y oppose en terme de polythéisme (*chirk*), et qu'il guide vers ce qui est plus droit, et qu'Allah a établi, par lui, la mise en garde dans le *asl ad-dîn* (fondement de la religion).

﴿ وَنَزَّلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ تِبْيَاناً لِّكُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً وَبُشْرَى لِلْمُسْلِمِينَ ﴾

﴿ Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose, ainsi qu'un guide, une grâce et une bonne annonce aux Musulmans. ﴾

(sourate 16 – verset 89)

﴿ الَر كِتَابٌ أُحْكِمَتْ آيَاتُهُ ثُمَّ فُصِّلَتْ مِن لَّدُنْ حَكِيمٍ خَبِيرٍ ﴾

﴿ Alif, Lâm, Râ. C'est un Livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. ﴾

(sourate 11 – verset 1)

﴿ نَّ هَـذَا الْقُرْآنَ يِهْدِي لِلَّتِي هِيَ أَقْوَمُ ﴾

﴿ Certes, ce Coran guide vers ce qu'il y a de plus droit. ﴾

(sourate 17 – verset 9)

﴿ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا الْقُرْآنُ لأُنذِرَكُم بِهِ وَمَن بَلَغَ ﴾

﴿ Et ce Coran m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra.﴾

(sourate 6 – verset 19)

Nous croyons que le glorieux Coran est la parole d'Allah, et il n'est pas créé. De Lui, il procède et c'est vers Lui qu'il retournera. Allah a parlé à travers lui au sens propre du terme (*haqîqatan*), et l'Esprit fidèle (Gabriel) l'a fait descendre sur le cœur de Mouhammad – qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - pour que celui-ci soit d'entre les messagers.

Si quelqu'un dit que le Coran est créé (*makhloûq*), il est un mécréant maudit (*kâfir ma'loûn*), et il en est de même de celui qui prétend qu'il a été modifié, ou qu'il lui a été rajouté ou supprimé quelque chose après la mort du Prophète, alors c'est un mécréant. Et quiconque s'en moque ou le déprécie, tente de le réfuter, le renie entièrement ou en partie, ou en modifie son sens, il est mécréant.

Nous croyons en la prophétie et au message, et que les prophètes et les messagers ont été envoyés par Allah pour les gens en tant qu'annonciateur et avertisseurs, afin de guider la création sur la voie du Puissant, du Sage. Et ils sont Son argument (*houjja*) pour la création et sont des êtres infaillibles dans ce qu'ils transmettent d'Allah. Leur religion est unique bien que leurs législations [respective] soit différente.

Le premier d'entre eux est Âdâm, le père de l'humanité, et il est un prophète à qui Allah a parlé. Et le premier des messagers fut Noé, et le dernier d'entre eux qui fut envoyés et le plus grand d'entre eux en statut auprès d'Allah, eest Mouhammad, qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix. Allah l'a envoyé pour les mondes et à l'humanité entière, après que les messagers [précédents] aient été envoyés spécifiquement à leur peuple. Et Allah a scellé la prophétie et le message avec lui.

﴿ نَّا أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ كَمَا أَوْحَيْنَا إِلَى نُوحٍ وَالنَّبِيِّينَ مِن بَعْدِهِ وَأَوْحَيْنَا إِلَى إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالأَسْبَاطِ وَعِيسَى وَأَيُّوبَ وَيُونُسَ وَهَارُونَ وَسُلَيْمَانَ وَآتَيْنَا دَاوُودَ زَبُوراً * وَرُسُلاً قَدْ قَصَصْنَاهُمْ عَلَيْكَ مِن قَبْلُ وَرُسُلاً لَّمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَّمَ اللّهُ مُوسَى تَكْلِيماً * رُّسُلاً مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلاَّ يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى اللّهِ حُجَّةٌ بَعْدَ الرُّسُلِ وَكَانَ اللّهُ عَزِيزاً حَكِيماً ﴾

﴿ Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, aux Tribus, à Jésus , à Job, à Jonas, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le livre des Psaumes à David. * Et il y a des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire précédemment, et des messagers dont Nous ne t'avons point raconté l'histoire - et Allah a parlé à Moïse de vive voix - * en tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah. Allah est Puissant et Sage. ﴾

(sourate 4 – versets 163 à 165)

﴿ مَّا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيماً ﴾

﴿ Mouhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient. ﴾

(sourate 33 – verset 40)

Nous croyons que celui qui ne croit pas en la prophétie (*noubouwwa*), et au message ne peut être qu'un associateur (*mouchrik*), car on ne peut trouver un associateur sans qu'il ne soit dénégateur en la prophétie, et celui qui dément la prophétie est un associateur. Et quiconque nie la prophétie est un polythéiste. Il y a donc une corrélation entre le monothéisme (*tawḥîd*) et la prophétie (*noubouwwa*), tout comme il y a une corrélation entre la mécréance aux messagers (*al-koufr bi -rousoul*) et l'associationnisme à Allah (*al-ichrâk bi-llâh*), et ainsi en va-t-il de ce principe que le le shaykh de l'Islam Ibn Taymiyya – qu'Allah lui fasse miséricorde – a clarifié et expliqué ses arguments.

﴿ وَمَن لَّمْ يُؤْمِن بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ فَإِنَّا أَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ سَعِيراً ﴾

﴿ Et quiconque ne croit pas en Allah et en Son messager... alors, pour les mécréants, Nous avons préparé une fournaise ardente. ﴾

(sourate 48 – verset 13)

Nous croyons que la foi en chaque messager de son temps fait partie du fondement de la religion **[19]**.

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ وَاجْتَنِبُواْ الطَّاغُوتَ ﴾

﴿ Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire]:

«Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût. ﴾

(sourate 16 – verset 36)

Nous croyons au Jour dernier, à la résurrection après la mort ainsi qu' à la récompense et au châtiment. Et nous avons conviction que la croyance au Jour dernier est liée à la croyance en Allah. Il n'y a donc pas de croyance en Allah sans la croyance au Jour dernier. Et les deux sont liés dans le Livre d'Allah.

﴿ وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِن بَنِي آدَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَى أَنفُسِهِمْ أَلَسْتَ بِرَبِّكُمْ قَالُواْ بَلَى شَهِدْنَا أَن تَقُولُواْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ إِنَّا كُنَّا عَنْ هَذَا غَافِلِينَ ﴾

﴿ Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: «Ne suis-Je pas votre Seigneur?» Ils répondirent: «Mais si, nous en témoignons...» - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection: «Vraiment, nous n'y avons pas fait attention. ﴾

,(sourate 7 – verset 172)

﴿ وَإِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَحْدَهُ اشْمَأَزَّتْ قُلُوبُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ وَإِذَا ذُكِرَ الَّذِينَ مِن دُونِهِ إِذَا هُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴾

﴿ Et quand Allah est mentionné seul (sans associés), les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà se crispent et quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui, voilà qu'ils se réjouissent. ﴾

(sourate 39 – verset 45)

---

[19] NdT : La croyance dans le dernier messager Mouhammad – qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix fait partie du fondement de la religion. Toute personne aujourd'hui qui ne croit pas en lui, est un polythéiste. De même, que tous ceux qui n'ont pas cru en Noé – que la paix soit sur lui - à son époque, était un polythéiste, car quiconque vit dans une époque où un prophète est présent, est obligé de croire et de suivre ce qui est révélé au prophète.

﴿ وَإِنَّ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ عَنِ الصِّرَاطِ لَنَاكِبُونَ ﴾

﴿ Or, ceux qui ne croient pas à l'au-delà sont bien écartés de ce chemin. ﴾

(sourate 23 – verset 74)

﴿ زَعَمَ الَّذِينَ كَفَرُوا أَن لَّن يُبْعَثُوا قُلْ بَلَى وَرَبِّي لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَتُنَبَّؤُنَّ بِمَا عَمِلْتُمْ وَذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾

﴿ Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis: «Mais si! Par mon Seigneur! Vous serez très certainement ressuscités; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah. ﴾

(sourate 64 – verset 7)

Il n'y a point de messager qui n'ait averti sa communauté à propos du Jour dernier, comme l'indiquent le Livre, la Sounna, la raison *('aql)* et la prime nature (*fiṭra*).

﴿ وَسِيقَ الَّذِينَ كَفَرُوا إِلَى جَهَنَّمَ زُمَراً حَتَّى إِذَا جَاؤُوهَا فُتِحَتْ أَبْوَابُهَا وَقَالَ لَهُمْ خَزَنَتُهَا أَلَمْ يَأْتِكُمْ رُسُلٌ مِّنكُمْ يَتْلُونَ عَلَيْكُمْ آيَاتِ رَبِّكُمْ وَيُنذِرُونَكُمْ لِقَاء يَوْمِكُمْ هَذَا قَالُوا بَلَى وَلَكِنْ حَقَّتْ كَلِمَةُ الْعَذَابِ عَلَى الْكَافِرِينَ ﴾

﴿ Et ceux qui avaient mécru seront conduits par groupes à l'Enfer. Puis, quand ils y parviendront, ses portes s'ouvriront et ses gardiens leur diront: «Des messagers [choisis] parmi vous ne vous sont-ils pas venus, vous récitant les versets de votre Seigneur et vous avertissant de la rencontre de votre jour que voici?» Ils diront: si, mais le décret du châtiment s'est avéré juste contre les mécréants. ﴾

(sourate 39 – verset 71)

﴿ يَا مَعْشَرَ الْجِنِّ وَالإِنسِ أَلَمْ يَأْتِكُمْ رُسُلٌ مِّنكُمْ يَقُصُّونَ عَلَيْكُمْ آيَاتِي وَيُنذِرُونَكُمْ لِقَاء يَوْمِكُمْ هَذَا قَالُواْ شَهِدْنَا عَلَى أَنفُسِنَا وَغَرَّتْهُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا وَشَهِدُواْ عَلَى أَنفُسِهِمْ أَنَّهُمْ كَانُواْ كَافِرِينَ ﴾

﴿ Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour? Ils diront: «Nous témoignons contre nous-mêmes.» La vie présente les a trompés; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'en (vérité) ils étaient mécréants. ﴾

(sourate 6 – verset 130)

Celui qui prétend qu'il est possible d'être un croyant sans [avoir] foi au jour dernier, est mécréant..

Nous croyons au destin (*qadar*) dans le bien comme dans le mal, et qu' Allah est Omniscient. Il connaît les destinées (*maqâdir*) de toute chose, de ce qui fut, est et sera, et qu'Il a écrit cela dans la Table préservée ; et [nous croyons] qu'Allah est le Créateur de toute chose qui inclut les actes des serviteurs, et qu'il ne peut y avoir dans Sa royauté que ce qu'Il veut , et tout ce qu'Il veut se réalise et ce qu'Il ne veut pas ne se réalise pas.

﴿ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاء وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ ﴾

﴿ Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile. ﴾

(sourate 22 – verset 70)

﴿ وَمَا تَشَاؤُونَ إِلَّا أَن يَشَاءَ اللَّهُ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيماً حَكِيماً ﴾

﴿ Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu'Allah veuille. Et Allah est Omniscient et Sage. ﴾

(sourate 76 – verset 30)

﴿ اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ ﴾

﴿ Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. ﴾

(sourate 39 – verset 62)

﴿ وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ ﴾

﴿ Alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez. ﴾

(sourate 37 – verset 96)

À l'opposé de ceci, il y a sur quoi sont les égarés d'entre les Qadariyya (qadarites) et les Jabriyya (jabrites) et d'autres. Celui qui prétend qu'Allah connaît les globalités sans les détails, ou qu'Il est capable de certaines choses et pas d'autres, ou renie les connaissances infinies d'Allah sur les choses, ou dit qu'il y a dans son royaume quelque chose qu'il ne veut pas ou nie qu' Allah a créé les actions des serviteurs, il est alors mécréant.

Nous croyons en sur ce quoi sont les Ahl As-Sounna (Gens de la Sounna) à propos du fait que la Foi (*îmân*) consiste en paroles et en actes : en paroles du cœur et de la langue, en actes du cœur, de la langue et des membres ; et qu'elle (la Foi) augmente et diminue, en opposition avec les kharijites (*khawâij*), les mou'tazilites (*mou'tazila*), les mourjites (*mourji'a*), les jahmites (*jahmiyya*), les karamites (*karrâmiyya*) et leurs semblables parmi les adeptes de la déviation et de l'égarement.

Nous croyons qu'il n'est pas permis d'excommunier (*takfîr*) sur la base de la désobéissance et des grands péchés (*kabâ'ir*) qui sont en deçà du polythéisme (*chirk*), tels que l'usure (*ribâ*), la fornication (*zinâ*), boire du vin (*khamr*), comme le soutiennent les kharijites, ou comme le mou'tazilites qui professent [la doctrine de la] « situation entre les deux situations » (*al-manzila bayna al-manzilatayn*). Plutôt, nous disons que celui qui commet cela est un croyant dont la foi est imparfaite (*nâqiṣ al-îmân*) ou bien encore qu' il est un croyant par sa foi et que, par le grand péché (*kabîra*) qu'il a commis, il est pervers (*fâsiq*), etc.

﴿ إِنَّ اللّهَ لاَ يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَن يَشَاءُ ﴾

﴿ Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. ﴾

(sourate 4 – verset 48)

Nous croyons que si un musulman déclare le [verdict du] *takfîr* (excommunication) sur un musulman en se basant sur une [mauvaise] interprétation, en voulant par là atteindre la vérité, alors il est celui qui a fait un effort (*moujtahid*) et est excusé, et bien plus encore, il est même récompensé. Mais s'il prononce sur lui le *takfîr* sur lui sans [mauvaise] interprétation acceptable, alors il est un transgresseur injuste, mais il ne devient pas mécréant par cela, et celui qui applique le *takfîr* sur lui à cause de cela, alors il a imité les kharijites par sa position. Ceci la doctrine transmise par les honorables Compagnons [du Prophète] en ce qui concerne le fait de ne pas faire le *takfîr* sur les kharijites des premiers temps.

Et nous croyons que les [chiites] Rafidhâ qui soutiennent la doctrine de l'infaillibilité des imams et la primauté de ceux-ci (les imams) sur les prophètes, les décrivant avec des attributs d'Allah, comme la connaissance de l'invisible, ceux qui professent que le Coran a été falsifié, ceux qui font le *takfîr* sur les Compagnons [du Prophète] et demandent secours à d'autres qu'Allah, ainsi que d'autres actes similaires qui relèvent de l'associationnisme : ils sont mécréants associateurs, aussi bien au niveau de leurs groupes qu'au plan individuel.

Et ce groupe est présent aujourd'hui dans différents endroits tels que le Liban, l'Irak et l'Iran, parmi ceux qu'on appelle « les Ja'farites » (*al-ja'fariyya*) ou « les duodécimains » (*al-ithnâ 'achriyya*), « les imamites » (*al-imâmiyya*) ou « *al-matâwila* » comme les nomment la masse [des gens] dans certains pays.

En ce qui concerne les ismaélites (*al-ismâ'iliyya*), les *nousayriyya* (les Alaouites) et les Druzes et leurs semblables parmi les batinites (*al-bâtiniyya*), ils sont pires ceux-ci (les Rafidhâ) en terme de mécréance et de polythéisme.

Ainsi, celui qui ne jette pas l'anathème (*takfîr*) sur toutes ces catégories ou sur certaines d'entre elles, ou s'abstient de les excommunier, ou soutient qu'ils sont impies en tant groupe mais pas au plan individuel, ou fait une distinction entre les gens du commun et leurs imams, est un mécréant **[20]**.

Nous croyons que les meilleurs gens après les prophètes – que les prières d'Allah soient sur eux ainsi que Sa paix - sont les Compagnons (*sahâba*) du Messager d'Allah – qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - ; et ils sont l'élite de cette communauté, et il n'y a, ni avant ni après eux, personne qui les égale dans leur rang et l'excellence.

Nous temoignons que le meilleur d'entre eux est le véridique (*as-siddîq*) Aboû Bakr **[21]**, puis l'équitable (*al-fâroûq*) Aboû Hafs **[22]**, puis celui qui est pourvu de deux lumières (*dhoû nourayn*), à savoir Aboû 'Amr **[23]**, puis le lion Aboû Tourāb **[24]**, puis le restant des dix [promis au Paradis], puis les gens [ayant participé à la bataille] de Badr, puis les gens [ayant prêté serment d'allégeance sous l'arbre] d'Ar-Ridhwân, et les Émigrés (*al-mouhâjiroûn*) sont meilleurs que les Auxiliaires (*ansâr*), et celui qui a cru et dépensé [dans le sentier d'Allah] avant la victoire (*al-fath*) est meilleur que celui qui a cru et dépensé après la victoire. Nous affirmons et témoignons qu'ils (les Compagnons) sont dans leur ensemble d'entre les gens du Paradis, comme le manifeste le Coran.

Les aimer est foi et les détester est mécréance et hypocrisie. Puisse Allah être satisfait d'eux tous.

﴿ وَالسَّابِقُونَ الأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالأَنصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُم بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللّهُ عَنْهُمْ وَرَضُواْ عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَداً ذَلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴾

﴿ Les tout premiers [croyants] parmi les Emigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès. ﴾

(sourate 9 – verset 100)

---

[20] NdT: Tous ces groupes sont des groupes de polythéisme et de mécréance, et la plupart d'entre eux sont pires dans le polythéisme et dans la mécréance que les Juifs et les Chrétiens. Donc, quiconque ne fait pas le *takfîr* sur ces groupes et leurs membres, sans aucune exception, n'a pas rempli les exigences de l'islam, car il est nécessaire de faire le *takfîr* sur quiconque commet un *chirk* majeur.

[21] NdT : Abdoullâh Ibn Qouhafâ

[22] NdT : 'Omar Ibn Al-Khattâb

[23] NdT : 'Outhmân Ibn 'Affân

[24] NdT : 'Ali Ibn Abî Tâlib

﴿ لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحاً قَرِيباً ﴾

﴿ Allah a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. ﴾

(sourate 48 – verset 18)

﴿ وَمَا لَكُمْ أَلَّا تُنفِقُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ وَلِلَّهِ مِيرَاثُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ لَا يَسْتَوِي مِنكُم مَّنْ أَنفَقَ مِن قَبْلِ الْفَتْحِ وَقَاتَلَ أُوْلَئِكَ أَعْظَمُ دَرَجَةً مِّنَ الَّذِينَ أَنفَقُوا مِن بَعْدُ وَقَاتَلُوا وَكُلّاً وَعَدَ اللَّهُ الْحُسْنَى وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ خَبِيرٌ ﴾

﴿ Et qu'avez-vous à ne pas dépenser dans le chemin d'Allah, alors que c'est à Allah que revient l'héritage des cieux et de la terre? On ne peut comparer cependant celui d'entre vous qui a donné ses biens et combattu avant la conquête. ces derniers sont plus hauts en hiérarchie que ceux qui ont dépensé et ont combattu après. Or, à chacun, Allah a promis la plus belle récompense, et Allah est Grand Connaisseur de ce que vous faites. ﴾

(sourate 57 – verset 10)

﴿ مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ وَالَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاء عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاء بَيْنَهُمْ تَرَاهُمْ رُكَّعاً سُجَّداً يَبْتَغُونَ فَضْلاً مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَاناً سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ السُّجُودِ ذَلِكَ مَثَلُهُمْ فِي التَّوْرَاةِ وَمَثَلُهُمْ فِي الْإِنجِيلِ كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَاسْتَغْلَظَ فَاسْتَوَى عَلَى سُوقِهِ يُعْجِبُ الزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ الْكُفَّارَ وَعَدَ اللَّهُ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ مِنْهُم مَّغْفِرَةً وَأَجْراً عَظِيماً ﴾

﴿ Mouhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense. ﴾

(sourate 48 – verset 29)

Nous croyons que celui qui jette l'anathème (*takfîr*) sur les Compagnons [du Prophète] ou les accusent de perversité, tous d'entre eux ou ceux dans leur ensemble à l'exception d'un petit groupe, est un mécréant maudit, et quiconque doute ou hésite quant à sa mécréance, est un mécréant ; et ceci parce que la signification d'une telle croyance infâme [à propos des Compagnons] est la désapprobation (*inkâr*) du Coran et du message [prophétique], et bien plus même, dirions-nous, c'est la négation en bloc de cette religion, par la diffamation de la probité de ses transmetteurs en les rendant pervers ou mécréants ; et c'est également le démenti de ce qui est clair dans le Coran à leur sujet en matière de pureté, d'éloge et d'agrément.

Nous croyons que les lois ne sont obligatoires qu'après leur notification, et que celui qui ignore les lois dans les principes (*ouṣoûl*) et les branches (*fouroû'*) [de la religion], est excusé et sa mécréance n'est effective qu'après lui avoir établie la preuve (*al-ḥoujja*). S'il nie quoi que ce soit des informations et des lois manifestes et récurrentes [de l'Islam], et que la connaissance exacte (sur la situation) lui est disponible de façon certaine, alors il est mécréant. Et si la connaissance correcte n'est pas disponible, alors il ne tombe pas dans la mécréance jusqu'à ce que la preuve lui soit notifiée, à propos de laquelle quiconque s'y oppose devient mécréant

﴿ وَمَا كَانَ اللّهُ لِيُضِلَّ قَوْماً بَعْدَ إِذْ هَدَاهُمْ حَتَّى يُبَيِّنَ لَهُم مَّا يَتَّقُونَ إِنَّ اللّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ﴾

﴿ Allah n'est point tel à égarer un peuple après qu'Il les a guidés, jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter. Certes, Allah est Omniscient. ﴾

(sourate 9 – verset 115)

﴿ وَلاَ تَكُونَنَّ مِنَ الَّذِينَ كَذَّبُواْ بِآيَاتِ اللّهِ فَتَكُونَ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴾

﴿ Et ne sois point de ceux qui traitent de mensonge les versets d'Allah. Tu serais alors du nombre des perdants. ﴾

(sourate 10 – verset 95)

﴿ وَالَّذِينَ كَفَرُوا وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا فَأُوْلَئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ مُّهِينٌ ﴾

﴿ Et quant aux mécréants qui auront traité Nos révélations de mensonges, ils auront un châtiment avilissant! ﴾

(sourate 22 – verset 57)

﴿ فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن كَذَبَ عَلَى اللَّهِ وَكَذَّبَ بِالصِّدْقِ إِذْ جَاءهُ أَلَيْسَ فِي جَهَنَّمَ مَثْوًى لِّلْكَافِرِينَ ﴾

﴿ Quel pire injuste donc, que celui qui ment contre Allah et qui traite de mensonge la vérité quand elle lui vient? N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y a un refuge pour les mécréants? ﴾

(sourate 39 – verset 32)

﴿ بَلَى قَدْ جَاءتْكَ آيَاتِي فَكَذَّبْتَ بِهَا وَاسْتَكْبَرْتَ وَكُنتَ مِنَ الْكَافِرِينَ ﴾

﴿ Oh que si! Mes versets te sont venus et tu les as traités de mensonge, tu t'es enflé d'orgueil et tu étais parmi les mécréants. ﴾

(sourate 39 – verset 59)

﴿ وَمَا يَجْحَدُ بِآيَاتِنَا إِلَّا الْكَافِرُونَ ﴾

﴿ Seuls les mécréants renient Nos versets. ﴾

(sourate 29 – verset 47)

[Cette épître] contient les lignes [qui sont] requises pour les piliers de la foi et son fondement, sans lesquels l'Islam d'une personne ne peut être valide. J'ai parfois trouvé nécessaire [à travers le texte] de mentionner ce qui n'appartient pas au fondement de la foi (*aṣl al-îmân*), mais plutôt de ce qui en s'en suit, et ceci était nécessaire compte tenu du contexte et du contenu complet des paroles qui sont énumérées dans les principes de *ahl as-sounna wa al-jamâ'a* (les Gens de la Sounna et de la Communion) **[25]**.

Je demande au Maître – glorifié soit-Il – à ce que [cette épître] profite à son auteur, à son lecteur et ceux qui aident à la diffuser, et qu'Il nous guide tous vers le droit chemin. La louange est Allah, le Seigneur des mondes et [qu'Allah] prie sur le sceau des prophète et des messagers, lui donne la paix et le bénisse.

---

[25] NdT : L'auteur a, au cours du texte, à plusieurs reprises, évoqué des questions qui ne sont pas du *aṣl ad-dîn* (fondement de la religion), dont quiconque ne réalise pas ses conditions est mécréant, mais qui qui relèvent des *ouṣoûl ad-dîn* (principes de la religion) et des *fouroû' ad-dîn* (branches de la religion). C'est le cas par exemple les descriptions détaillées des Anges et des prophètes. Le fondement de la religion (*aṣl ad-dîn*) consiste à connaître, haïr et rejeter le polythéisme ainsi que celui qui le commet, à appliquer le *takfîr* sur les Tawâghît (pluriel du mot « Tâghoût » dans la langue arabe) et témoigner que les adorer est vain, à croire au Jour dernier, et croire au destin, et il n'y a aucune excuse pour celui qui ne remplit pas ces conditions et celui qui ne le fait pas est un mécréant. Celui qui n'a pas adoré Allah seul par orgueil est également un mécréant, même si cela ne concerne qu'un seul acte d'adoration. Mais en matière de *ouṣoûl ad-dîn* (les principes de la religion) et de *fouroū' ad-dîn* (les branches de la religion), la situation de la personne qui se trompe est prise en considération. Si elle commet une erreur au sujet d'une chose qui n'est pas claire (*mas'ala khafiyya*) et a une excuse (l'ignorance, mauvaise interprétation, l'effort entrepris pour trouver la vérité ou le suivi aveugle), alors on l'excommunie si, et seulement si, elle si elle rejette la *ḥoujja* (la preuve, l'argument) après que celle-ci lui ait été établie. Si la chose est bien connue (claire) (*mas'ala ẓâhira*) ou connue par la nécessité de la religion (*ma'loūm min ad-dîn bi-ḍharoūra*), alors la personne n'est pas excusable au sujet de cette question, et le *takfîr* sera prononcé sur elle.